



Lettre de mon village

Ce journal a été entièrement réalisé par la commission communication

PRIGNAC ET MARCAMPES

MARS 2016

Site Internet:

www.prignac-et-marcamps.fr

prignac-marcamps@orange.fr

Contact :

lettredeмонvillage@orange.fr

SOMMAIRE

Pg1 Le carnaval

Pg2 Réunion du Conseil Municipal

Pg3 Suite de la reunion du conseil municipal, infos associations

Pg4, 5 et 6 Infos associations

Pg6 Infos Mairie

CARNAVAL DU 19 MARS 2016 à PRIGNAC ET MARCAMPES

Le soleil était au rendez-vous cette année et les enfants accompagnés de leur famille et amis enfants ont participé au traditionnel défilé du carnaval dans les rues du village. Une fois tout ce petit monde rassemblé en une belle colonne derrière la fanfare « Les Intrépides » de Saint-Gervais et leurs majorettes, la valse des confettis a pu ainsi commencer.



Après avoir arpenté quelques rues du village, le joyeux cortège prit ainsi le chemin du retour vers la salle des fêtes où un goûter allait précéder le magnifique spectacle « ABAC'ART ! » .

Les enfants ont participé et s'en sont donnés à cœur joie! Beaucoup ont ri et familles et amis aussi !

Cette aventure théâtrale pleine de péripéties et de superbes rebondissements humoristiques prenait ainsi fin. Le Carnaval a permis à tous - participants et organisateurs - de passer une bonne après-midi festive.

A l'année prochaine pour un prochain Carnaval ensoleillé !

Merci au Comité des fêtes !





REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : Séance du 10 février 2016

L'an deux mil seize, le 10/02/2016 à 19 heures, s'est réuni sous la présidence de Michel GAILLARD, Maire, le Conseil Municipal de la Commune de Prignac et Marcamps.

PRESENTS : M GAILLARD, Mme BOUCHET, M MOUCHAGUE, Mme LALANDE, Mme LEVREAUD, M GATARD, M VEYSSIERE, Mme GOGUERY, M BETEILLE, Mme ANDRIEU,

ABSENT (s): M MONTEIL- M GRANCHERE

ABSENT (s) EXCUSE (s) : Mme DUBEDOUT,

Secrétaire de séance : MME LEVREAUD

Date de la Convocation : 08/02/2016

Le Maire donne lecture du procès verbal de la réunion du 19/01/2016 lequel est adopté à l'unanimité.

DETR - DELIBERATION (plan de financement) AGRANDISSEMENT CABINET MEDICAL ET PROJET D'IMPLANTATION D'UNE BOULANGERIE

Vu l'article 179 de la loi n°2010-15657 du 29 décembre 2010 des finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le Budget communal

Monsieur le Maire expose que le projet d'implantation d'une boulangerie et dont le coût prévisionnel s'élève à 109 500 € HT soit 131 400 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	131 400 € TTC
DETR	27 375 €
Autofinancement	104 025 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'arrêter le projet d'implantation d'une boulangerie

D'adopter le plan de financement exposé comme ci-dessus

De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le Conseil municipal donne son accord par 8 voix pour et 2 abstentions.

Mr MOUCHAGUE demande si lors de la dernière séance le projet d'une boulangerie avait été présenté. Monsieur le maire et Mme BOUCHET répondent que oui.

Mme BOUCHET présente au Conseil Municipal le plan provisoire de l'agrandissement du cabinet médical.

Vu l'article 179 de la loi n°2010-15657 du 29 décembre 2010 des finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Vu le Budget communal

Monsieur le Maire expose que le projet d'agrandissement du Cabinet médical et dont le coût prévisionnel s'élève à 442 000 € HT soit 530 400 € TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le plan de financement de cette opération serait le suivant :

Coût total	530 400 € TTC
DETR	110 500 €
Réserve parlementaire	10 000 €
Autofinancement communal	409 900 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide

D'arrêter le projet d'agrandissement du cabinet médical

D'adopter le plan de financement exposé comme ci-dessus

De solliciter une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

Le Conseil Municipal donne son accord par 8 voix pour et 2 absentions.

AUTORISATION DE SIGNATURE POUR TERRAIN CASTEIG-CANTOU

Le Maire rappelle qu'en date du 07 octobre 2015 le conseil municipal a décidé d'user de son droit de préemption concernant un bien cadastré section B n° 1560 et appartenant à M et Mme CASTEIG-CANTOU.

Aussi, le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte authentique auprès de Me VIOSSANGE, Notaire à ST ANDRE DE CUBZAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'exception de Mme LALANDE qui s'absent.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la démission de Madame DA GAMA conseillère municipale pour convenances personnelles.

M VEYSSIERE demande pourquoi la municipalité n'offre pas le verre de l'amitié à toutes les associations. Mme BOUCHET signale que la commission des associations et la commission du cadre de vie doivent se réunir pour en discuter.

M VEYSSIERE informe le conseil municipal que deux véhicules stationnent en permanence sur la place des écoles. Monsieur le Maire lui demande de se préoccuper de savoir à qui ces véhicules appartiennent ou s'ils sont en état d'abandon.

Monsieur le Maire propose de faire paraître un article dans le prochain bulletin municipal.

M MOUCHAGUE demande si les deux conseillers municipaux démissionnaires vont être remplacés. Le maire répond que oui.

SEANCE LEVEE A 19 HEURES 31.



SOCIETE DES FETES

La Société des fêtes vous informe que la Fête locale habituelle sera remplacée par un week-end festif :

Les 10,11 et 12 juin prochain.

Cette décision a été prise car la majorité des forains n'ont pas souhaité participer à notre dernière fête locale. Nous vous proposons un nouveau programme.

Voici un aperçu, car il reste à affiner certaines prestations :

Vendredi 10 juin à 21h Loto

Samedi 11 juin Concours de pétanque à 15 h

Samedi 11 juin à 20h repas « Paëlla » avec une soirée dansante sur le thème des années 80

Le Réveillon de la Saint Sylvestre sera de nouveau organisé !

Le programme définitif des manifestations vous sera communiqué dans la prochaine édition. Nous comptons sur vous !

Le Président, Claude FEZAS



INFOS DU GARDON MARCAMPOIS

Pêche à la Truite

Le Samedi 16 avril et le Dimanche 17 avril

De 8h00 à 18h00.

10 € par personne pour le week-end



Venez partager avec nous un moment de détente !

INFORMATION

Dans le cadre de la Convention d'aménagement du Bourg aux abords des écoles, des travaux sont prévus le 11 avril 2016 pour une durée de 60 jours par l'entreprise COLAS. Les travaux feront l'objet d'une circulation alternée par demi chaussée, alternée par des feux tricolores.

Le Maire

ASSOCIATION DES PETITS MAMOUTHS



Le Samedi 5 Mars l'Association « Les Petits Mammouths » a organisé son premier Loto. Nous tenions à cet effet à remercier tous les organismes et toutes les sociétés qui ont généreusement offerts des lots. SANS EUX CE SUPER LOTO n'aurait pas eu lieu.:

- La Mairie de Cubzac
- les commerçants de Saint André
- Souda ELEC de Saint Laurent d'Arce
- les commerçants de Bourg sur Gironde
- Les commerçants de Prignac et Marcamps (l'essentiel, fleuriste Lardit, l'ensemble des Coiffeurs ...)
- les commerçants de Pugnac
- Tanocuir de Mauléon dans le 64
- carrefour Libourne
- EV Automobile Peugeot Saint Laurent d'Arce
- l'ensemble des restaurants
- l'ensemble du Marché de Bourg sur Gironde
- les Maîtresses
- le vélo club « Les Pachydermes »
- carrefour Market
- Le Gardon Marcampois
- le zoetrope
- tous les parcs et châteaux (Futuroscope, le Puy du Fou, Aquarium, Zoulou aventure, kart, bowling, laser quest etc...
- WAM
- et tous autres

Merci à toutes les personnes qui nous ont aidés pour l'organisation et merci à vous tous d'avoir été là. Vous pouvez nous suivre sur la page facebook « les petits mammouths »



Animation Tennis Disco Année 80

Le Samedi 5 mars 2016, à l'initiative des moniteurs qui assurent les cours de Prignac, St Gervais et Bourg, les clubs ont organisé une après-midi rencontre pour préparer la compétition « raquettes FFT » sur les terrains de Prignac. Une vingtaine de joueuses déguisées se sont retrouvées pour disputer simples et doubles sur la musique des années 80. Cette demi-journée s'est déroulée dans une ambiance très sympathique et dynamique et de nombreux adhérents sont venus encourager les joueuses.

La remise des récompenses a eu lieu le soir même à la Salle du Chai des Portiers à Bourg, ainsi que le repas et la soirée dansante qui a suivi. Un concours de déguisement a permis d'offrir un lot à la joueuse la plus originale.

Cette manifestation a permis à nos clubs de mieux se connaître et de partager ainsi de bons moments ; souhaitons que cela se renouvelle pour un futur rapprochement des clubs !



REPAS A.C.C.A

Samedi 7 mai 2016

Vous invite au repas de la chasse

A 19 heures 30 à la salle des fêtes

Soirée dansante animée par l'orchestre Christophe CHEVREUX



Apéritif
Potage
Assiette Landaise
Civet de Chevreuil
Trous Prignacais
Cuissot de Sanglier
Et
Ses légumes
Salade
Plateau de fromages
Omelette Norvégienne
Café-digestif
Mousseux
Vin rosé-vin rouge
Côtes de Bourg
Bon appétit

Réservations:

M Christian BISTODEAU 05.57.68.21.73

Chèque à l'ordre de l'A.C.C.A Prignac Et Marcamps

Prix de la soirée : adulte 27 €- enfants de moins de 12 ans : 13,50 €

Cette soirée sera clôturée par le tirage d'une tombola

CLUB DU 3EME PRINTEMPS

Bonjour à tous !

Pour le mois de mai « Fais ce qu'il te plait » ! alors rejoignez-nous pour le loto le 12 mai 2016.

Il y aura aussi le 26 mai un rendez-vous pour un spectacle à l'ange bleue qui remplacera le repas habituel du club.

Retenez ces 2 dates pour le mois de juin, le 2 juin pour le loto et le 16 juin pour une tombola suivi du repas.

Association de dessin

Suite à l'assemblée générale constitutive du 7 mars 2016, l'association de dessin « **Association Crayon magique** » pour tout public a été créée.

Ont été élus:

Madame LALANNE Patricia, en qualité de présidente

Madame JEANTET Marie Thérèse, en qualité de trésorière

Madame VEYSSIERE Ginette, en qualité de secrétaire



Si vous souhaitez nous rejoindre, les cours sont proposés chaque 1er et 3ème mercredi du mois à la Mairie.

Bienvenue à tous !



L'AMAP de Prignac, vous connaissez ?

Une AMAP, c'est une association qui regroupe des producteurs du coin et qui permet à ses adhérents de manger sain et local.

Bien manger n'est pas seulement réservé à une catégorie de personnes qui en ont les moyens. Ici, il n'y a aucun intermédiaire, les prix sont justes et permettent ainsi aux producteurs de vivre décemment de leur travail ce qui pour nous est fondamental. Il y a plus de 70 familles du secteur qui sont adhérentes à notre asso et qui continuent à venir depuis plusieurs années.

Dans notre association, vous pouvez trouver des légumes bien sûr, mais aussi des œufs, de la volaille, du bœuf, du porc, de l'agneau, du miel, du poisson, mais aussi des fruits, des céréales, des laitages, du fromage de vache et de brebis...

Donc, tout un tas de produits issus pour beaucoup de l'agriculture biologique.

On fonctionne par contrat ce qui permet aux producteurs d'anticiper leurs commandes. On n'est pas un supermarché !

Chacun des adhérents s'engage aussi à venir aider de temps en temps à mettre les légumes en paniers lors des distributions qui ont lieu tous les **mardi soir de 19h à 20h**. On crée ainsi du lien social, ce qui permet de partager un vrai moment convivial.

N'hésitez pas à venir nous rencontrer à ce moment là. Nous sommes en période de renouvellement des contrats, il y a de la place pour des nouveaux arrivants.

Vous pouvez aussi nous retrouver en allant sur notre site internet ci dessous

<http://www.brouettesetpaniers.com/>



NUISANCES SONORES

Le Maire rappelle que les possesseurs d'outils ou d'appareils, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, débroussailleuses ou scies mécaniques... , dont l'utilisation est susceptible de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, sont dans l'obligation de n'utiliser ce matériel qu'aux jours et heures suivants, conformément aux termes de l'arrêté préfectoral du 8 mars 1990.

Jours ouvrables : 8 h 30 / 12 h 00 - 14 h 30 / 19 h 30

Samedi : 9 h 00 / 12 h 00 - 15 h 00 / 19 h 00

Dimanche et jours fériés : 10 h 00 / 12 h 00

